



NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/8546*
16 avril 1968
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 16 AVRIL 1968 ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR LE
REPRESENTANT PERMANENT DE LA JORDANIE AUPRES DE L'ORGANISATION DES
NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, et me référant à la lettre que le représentant permanent d'Israël vous a adressée le 5 mars 1968 (A/7054, S/8459), j'ai l'honneur de déclarer ce qui suit :

En plus des nombreuses allégations dénuées de fondement qu'il a avancées dans cette lettre, le représentant d'Israël a prétendu que les "deux tiers" des terrains illégalement occupés à Jérusalem faisaient partie du domaine public ou appartiennent à des personnes ou des institutions privées juives", et que "un tiers seulement appartenait à des particuliers arabes".

Cette allégation est totalement dénuée de fondement, fausse et diffamatoire. L'examen des archives du Département du cadastre montre que sur les quelques 848 acres (344 hectares) que les autorités israéliennes se sont illégalement appropriés, seuls 52 acres (21 hectares), qui appartiendraient à des personnes juives, font l'objet d'un litige. Les demandes et demandes reconventionnelles concernant la propriété de ces 52 acres (21 hectares) sont toujours en instance devant les tribunaux compétents. Les autres 796 acres (319 hectares) sont entièrement propriété arabe.

Ces statistiques montrent clairement que les Israéliens recourent à des déclarations mensongères pour justifier l'usurpation de terres arabes.

La carte jointe à la présente lettre indique la situation stratégique de la zone où les autorités israéliennes envisagent d'installer une communauté autonome d'immigrants juifs pour servir de barrière entre les résidents des sections nord et sud de la rive occidentale. Conformément à cette politique, M. Shazar, président d'Israël, a le 15 février 1968 invité les Juifs à "s'installer dans la vieille ville, sur le Mont Scopus et dans tous les quartiers de la ville".

*/ Egalement publié sous la cote A/7081.
68-08772

L'étape suivante, dans cette procédure maintenant trop connue, est de couper tout contact et tout lien directs entre les villes et les villages arabes en créant des colonies juives sur des terres arabes. L'objectif final est manifestement de diviser la rive occidentale du Jourdain en deux parties distinctes.

Les autres allégations inexactes que le représentant d'Israël a reprises dans sa lettre ont déjà fait l'objet d'une mise au point dans ma lettre du 28 mars 1968 (A/7079, S/8507) et au cours de récentes réunions du Conseil de sécurité. Il me semble donc inutile de réfuter une fois de plus ces déclarations mensongères faites par Israël.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer la présente lettre et la carte qui y est jointe comme documents officiels du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) Muhammad H. EL-FARRA

